

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

concernant

LE RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS DE LA RÉGION NORD VAUDOIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 1^{er} novembre 2013, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a approuvé un projet de règlement.



Préambule

Lors de l'assemblée générale du 30 octobre 2012, le conseil intercommunal a validé un premier projet de règlement. Ce dernier a été soumis à l'ECA ainsi qu'au SCL comme le veut la procédure.

Entre temps, l'ECA a modifié son modèle de règlement et a par conséquent émis de nombreux commentaires sur notre projet (exemple : "corps de sapeurs-pompiers" ce terme n'est plus utilisé et a dû être modifié en "SDIS").

Le projet de règlement annexé a donc été revu par le comité de direction en se basant sur le modèle actuel de l'ECA et en prenant compte de certaines des remarques émises. Il répond aux exigences de l'article 31 des statuts de l'association.

Ce règlement est rédigé en termes très généraux afin de laisser une marge de manœuvre lors de sa mise en œuvre et afin d'éviter de figer des particularismes ou des solutions qui risquent d'évoluer dans le futur.

Composantes du règlement

Titre I : généralités

- But
- Comité de direction
- Composition du SDIS
- Utilisation particulière des membres du SDIS

Titre II : organisation du SDIS

- Composition de l'Etat-major
- Commandant du SDIS
- Remplaçant du commandant du SDIS
- Attributions de l'Etat-major
- Cahiers des charges

- Détachement de premiers-secours (DPS)
- Détachement d'appui (DAP)

Titre III : service de sapeur-pompier

- Condition d'incorporation
- Fin de l'incorporation
- Personnel salarié
- Convocation au recrutement
- Obligations des membres du SDIS
- Soldes et indemnités
- Interventions
- Exercices
- Rétablissement

Titre IV : discipline

- Sanctions
- Violations des obligations des membres du SDIS
- Prononcé et contestation

Titre V : tarif cadre des interventions du SDIS

- Prestations particulières (y. c. annexe 1)
- Déclenchement intempestif d'un système d'alarme

Titre VI : divers

- Abrogation

Dès l'entrée en vigueur du présent règlement, les règlements en la matière des communes membres sont abrogés, selon l'article 28 des statuts.

- Entrée en vigueur

Le règlement est approuvé par le Comité de direction, adopté par le Conseil intercommunal et devra également être approuvé par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement.



Au vu de ce qui précède, le comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le règlement annexé à ce préavis, en votant le texte ci après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le règlement de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté conformément au projet annexé.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Daniel Carrard

Léona Aubry